



## **Assemblée communale no 8 de la commune de Bas-Intyamou**

**du 25 juin 2024 de 20.00 h. à 20.45 h.  
à la salle Bourgo – Route de l'Intyamou 36 à Enney**

<b>Présidence :</b>	Monsieur Le Syndic, Syndic
<b>Convocations :</b>	Feuille officielle du canton de Fribourg Du 14 juin 2024 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou no 139 Convocation à tous les ménages
<b>Electeurs inscrits :</b>	<b>1175</b>
<b>Citoyens présents :</b>	<b>31 citoyens actifs à l'ouverture de la séance</b>
<b>Scrutateurs :</b>	Mme Françoise Donzallaz et M. Antonio Gumbau
<b>Preneur du PV :</b>	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

---

**M. le Syndic** ouvre cette 8ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont, Gentridé Huruglica, Sandrine Audemars et Léane Barras, personnel communal, et Mme Catherine Beaud de la Fiduciaire BDO, n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

**M. le Syndic** donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023 (il ne sera pas lu)
2. Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier
  - a) Ancienne cure, Ch. de l'Ecole 12 et 12a à Villars-sous-Mont ;
  - b) Garages de Villars-sous-Mont, Rte de la Farvadze 8 à Villars-sous-Mont ;
  - c) Ancienne école d'Enney, Rte du Tôt 1 à Enney ;
  - d) Anciens ateliers édilitaires, Rte de l'Intyamon 35 à Enney ;
  - e) Ancienne laiterie d'Enney, Rte de la Scie 9 à Enney ;
  - f) Chalets et lots communaux – Enney, d'Estavannens et Villars-sous-Mont ;
  - g) Ancienne école – en partie, Ch. de l'Ecole 9 à Villars-sous-Mont ;
  - h) Local des planches – Rte de la Scie 32 – Estavannens
  - i) Hangar – Route de la Scie 39 – Estavannens
3. Comptes 2023
  - a) De fonctionnement
  - b) Des investissements
  - c) Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
  - d) Approbation
4. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
5. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces
6. Nomination à la commission d'urbanisme
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)







*Celles et ceux qui acceptent le transfert, du patrimoine administratif au patrimoine financier, de*

- **le local des planches**, Rte de la Scie 32, Estavannens pour un montant de CHF 50'000.00

sont priés de lever leur bulletin.

Résultat : 31 oui 8 non 0 abstention

*Celles et ceux qui acceptent le transfert, du patrimoine administratif au patrimoine financier, de*

- **Hangar**, Rte de la Scie 39, Estavannens pour un montant de CHF 120'000.00

sont priés de lever leur bulletin.

Résultat : 31 oui 9 non 0 abstention

### 3. Comptes 2023

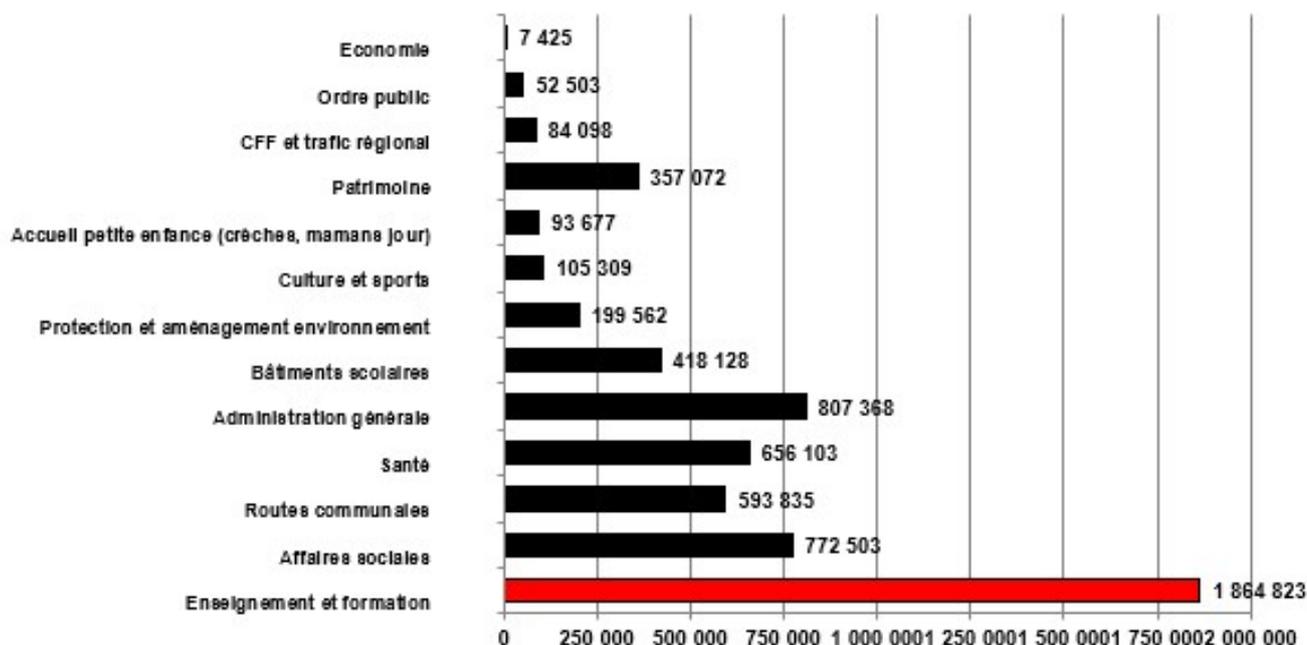
#### 2 a) de fonctionnement

**M. Cédric Cuttelod** donne connaissance du résumé du compte de fonctionnement qui se solde par un bénéfice de CHF 7'158'055.87. A ce résultat, il faut retrancher CHF 6'461'929.17, provenant du transfert d'objets au patrimoine financier. Le résultat net est ainsi de CHF 696'126.70.

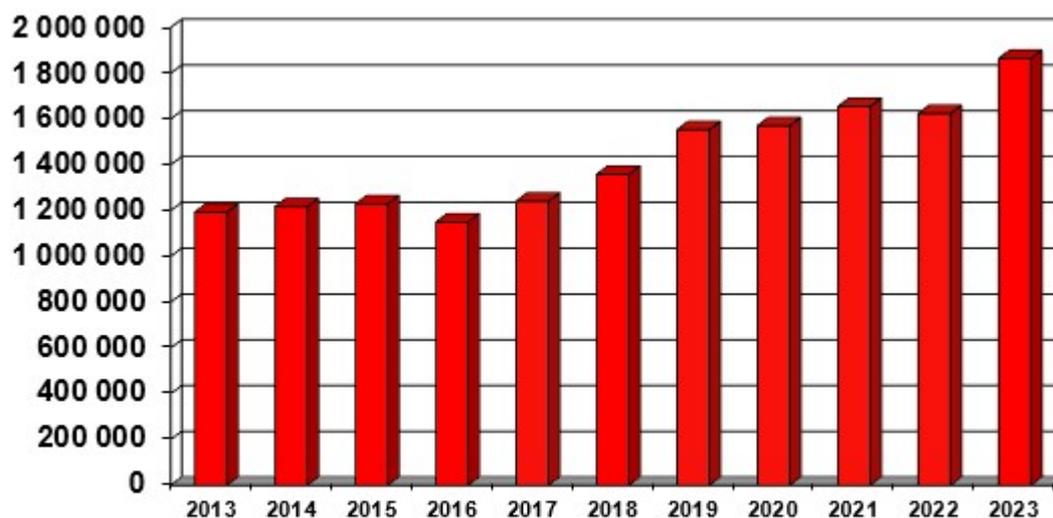
Ce résultat positif provient de l'adaptation de la réserve pour perte sur débiteurs impôt (ducroire), de la dissolution d'autres réserves et de la provision sur les impôts.

Boucllement 2023  
Fonctionnement

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	931 475.65	124 108.00	860 589.14	114 020.65	985 808.37	96 507.75
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	787 570.78	662 114.95	196 434.00	88 452.00	254 066.74	214 876.24
2	FORMATION	2 783 856.78	484 716.15	2 672 618.18	430 215.55	2 184 897.89	204 779.35
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	107 654.84	2 346.00	129 291.21	1 410.00	120 244.76	990.00
4	SANTE	660 546.82	4 444.20	702 947.45	4 000.00	620 891.75	8 627.80
5	PREVOYANCE SOCIALE	793 227.70	-	830 422.60	1 500.00	824 937.50	12 535.60
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	876 351.28	102 014.53	708 841.70	56 107.83	631 865.28	45 851.13
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1 104 133.92	904 571.44	1 092 893.86	816 905.39	1 071 858.85	929 546.45
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1 814 330.45	1 585 812.00	1 608 122.39	1 526 554.71	910 968.82	876 664.07
9	FINANCES ET IMPÔTS	-	253 288.74	159 588.25	5 698 993.19	71 211.32	5 314 759.78
	<b>TOTALISATION</b>	<b>9 605 859.48</b>	<b>16 763 915.35</b>	<b>8 961 748.78</b>	<b>8 738 159.32</b>	<b>7 676 751.28</b>	<b>7 705 138.17</b>
	Résultat	7 158 055.87	-	-	223 589.46	28 386.89	-

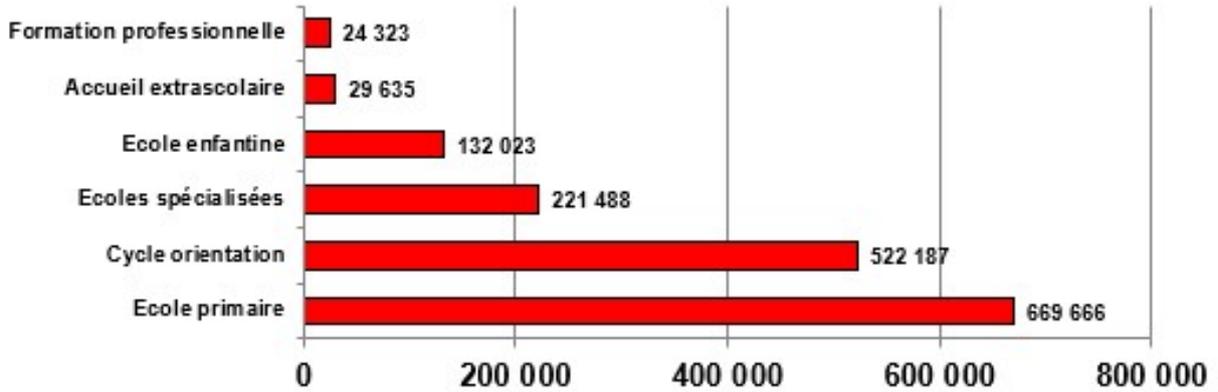
**Répartition des charges par dicastère après déduction des produits**

Le graphique démontre que le poste de l'enseignement et formation reste le chapitre le plus lourd dans l'exercice pour les charges. Il est constitué essentiellement de charges liées cantonales, ainsi que de charges liées intercommunales. En effet, nous y retrouvons les comptes du cercle scolaire de l'Intyamou, lesquels sont gérés par la commune de Grandvillard.

**Enseignement et formation**

+ Fr. 240'401,00 (+ 14,8%) par rapport aux comptes 2022

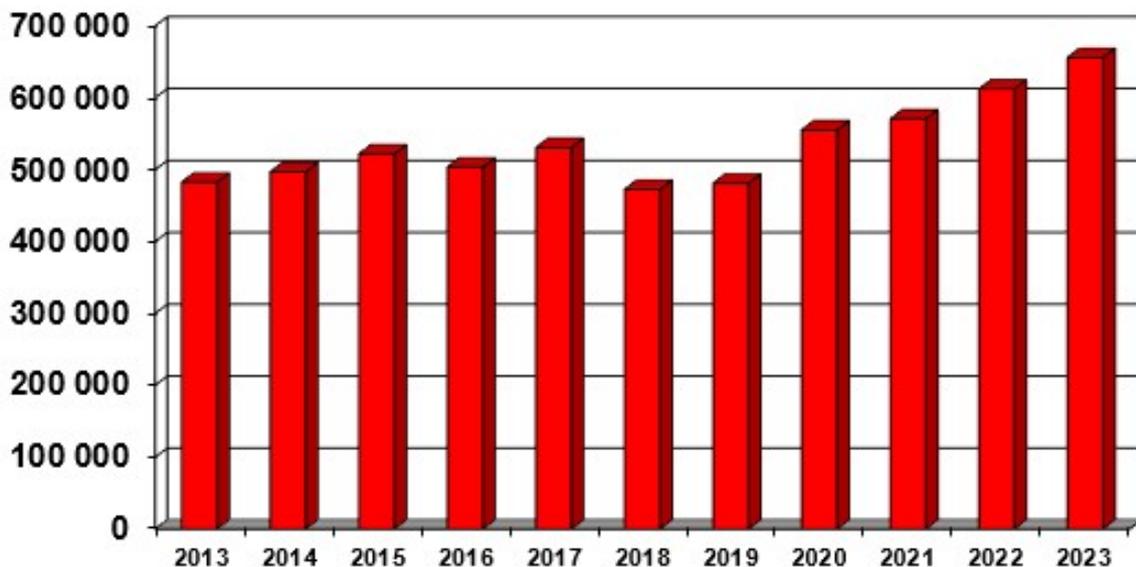
Ce chapitre comptabilise une hausse de 14.8 % par rapport aux comptes 2022.



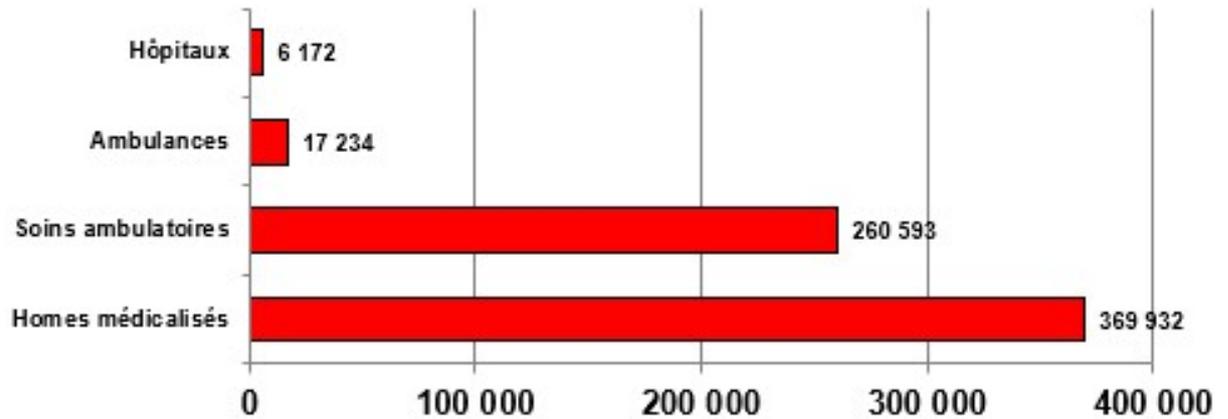
L'école primaire représente le poste le plus coûteux du chapitre, suivi par les charges du cycle d'orientation.

Pour l'accueil extrascolaire, la comparaison avec le budget 2023 démontre que les recettes, soit la participation des parents, avaient été sous-estimées.

## Santé

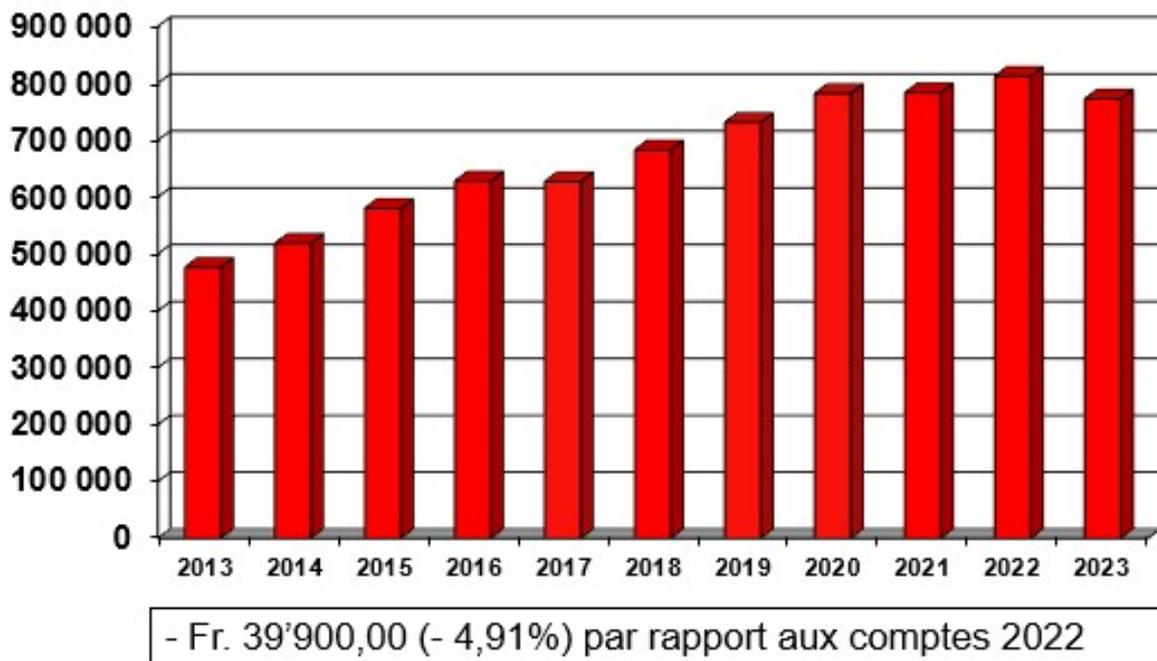


+ Fr. 43'839,05 (+ 7.16%) par rapport aux comptes 2022



Ce chapitre comprend essentiellement des charges liées cantonales et régionales. Nous constatons une augmentation de 7.16 % par rapport aux comptes 2022. Le poste des home est le plus coûteux du chapitre.

### **Affaires sociales et tutelles**

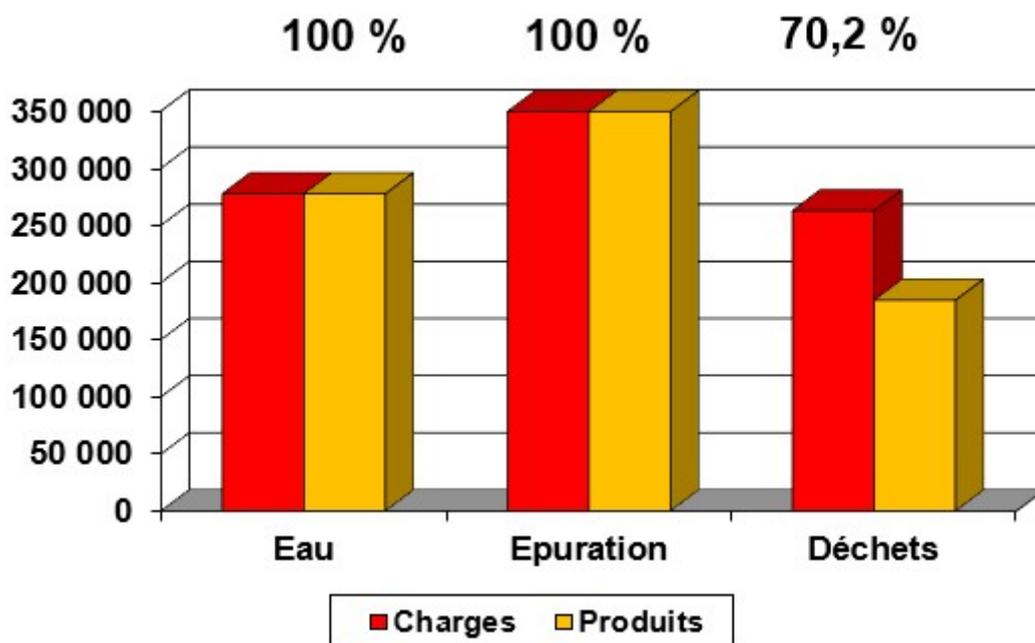


Il s'agit pour la grande majorité, de charges liées cantonales et régionales. Ces dernières sont légèrement en baisse pour ce chapitre.

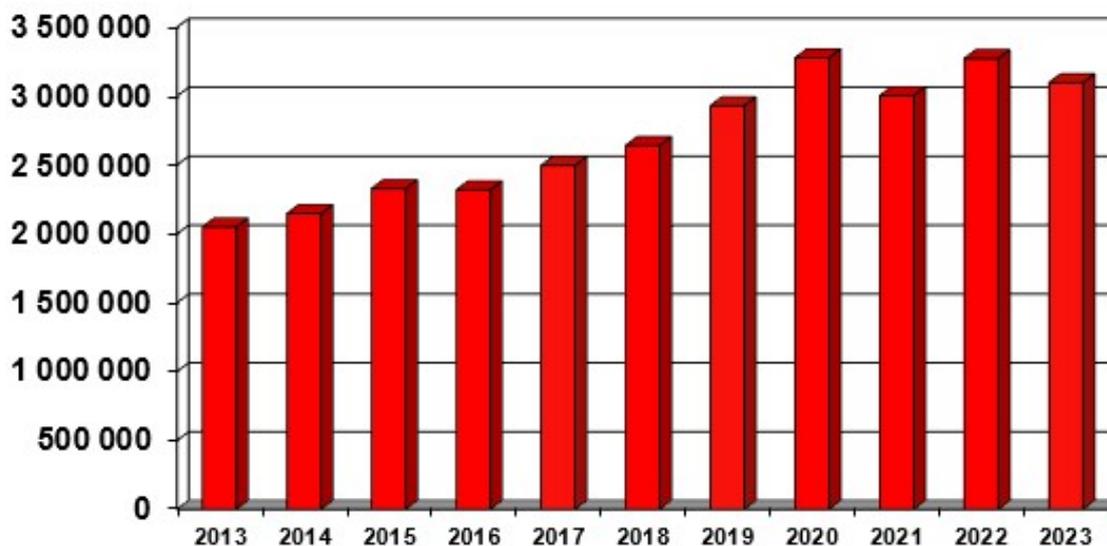
**Evolution des charges liées**

	Comptes 2023	Budget 2023	Différence	%
<b>Cantoniales</b>	1'714'213,56	1'839'588,65	-125'375,09	-6,8%
<b>Régionales</b>	1'958'419,30	1'997'713,44	-39'294,14	-1,97%
<b>Subventions / participations intercommunales</b>	174'704,45	234'896,90	-60'192,45	-25,63%

Il s'agit d'un résumé de l'évolution des charges liées pour les comptes 2023. Celles-ci sont légèrement en baisse.

**Environnement**

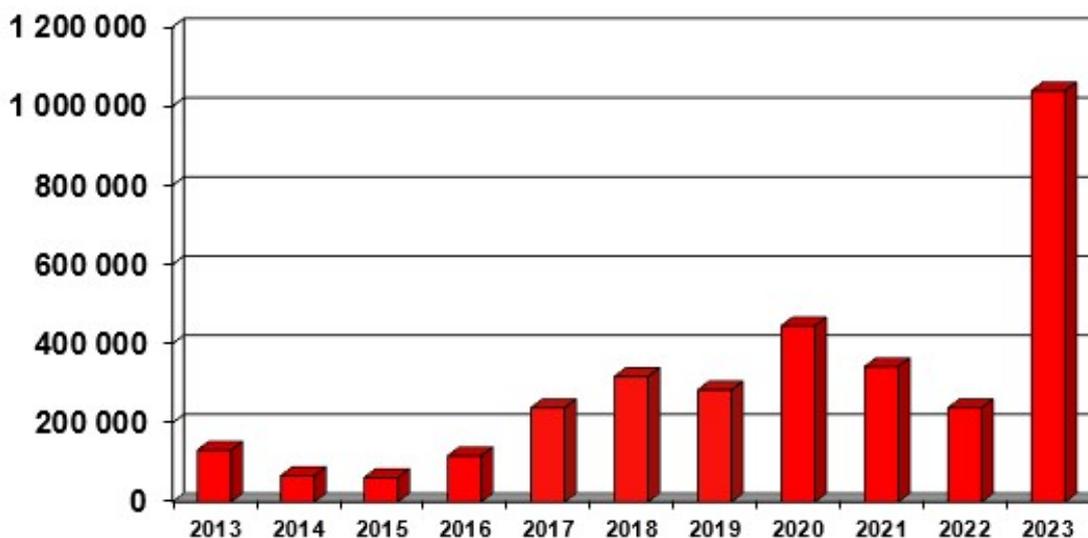
La loi impose que les chapitres environnementaux doivent être financés à 100 % par des taxes. Pour équilibrer ces chapitres, des montants sont mis en réserve. Pour le chapitre des déchets, la loi impose une couverture à 70 % au minimum.

**Impôts ordinaires – personnes physiques**

- Fr. 175'097,86 par rapport aux comptes 2022

Les provisions ont été estimées sur la base des données du Service cantonal des contributions et de la méthode de calcul MCH2.

Ces calculs sont au plus proches de la réalité des chiffres et documents en notre possession.

**Impôts ordinaires – personnes morales**

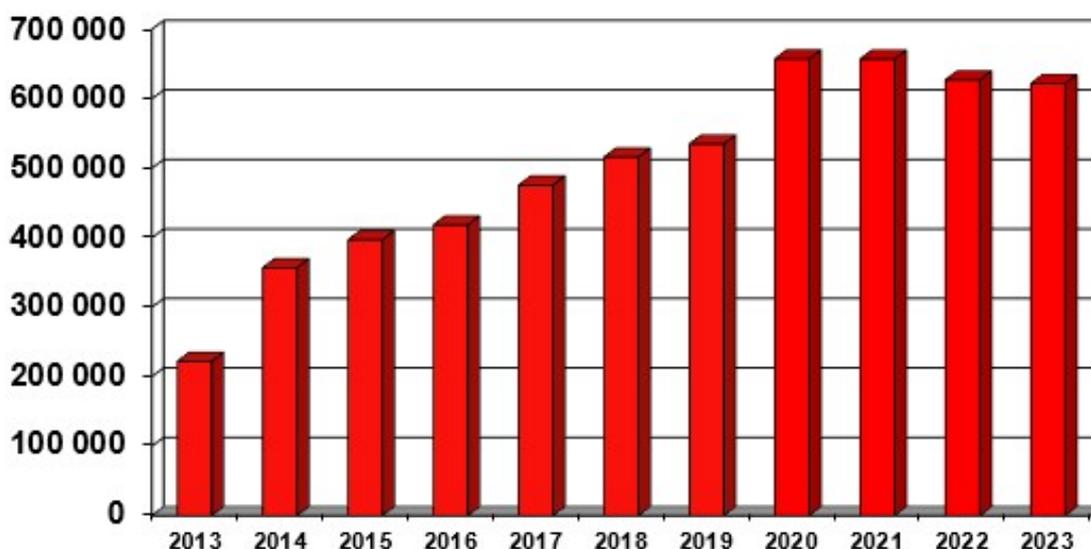
+ Fr. 800'895,63 par rapport aux comptes 2022

Avec MCH2, nous devons provisionner les montants les plus proches de la réalité sur la base des avis de taxation en notre possession. Pour 2023, nous avons ainsi mis notre évaluation à jour.

La différence par rapport à 2022 réside dans l'évolution de la fiscalité des sociétés ; Dès à présent, il faut comptabiliser les chiffres selon les derniers avis de taxation reçus.

A noter que l'exonération fiscale de la société Macaroons a pris fin en 2021.

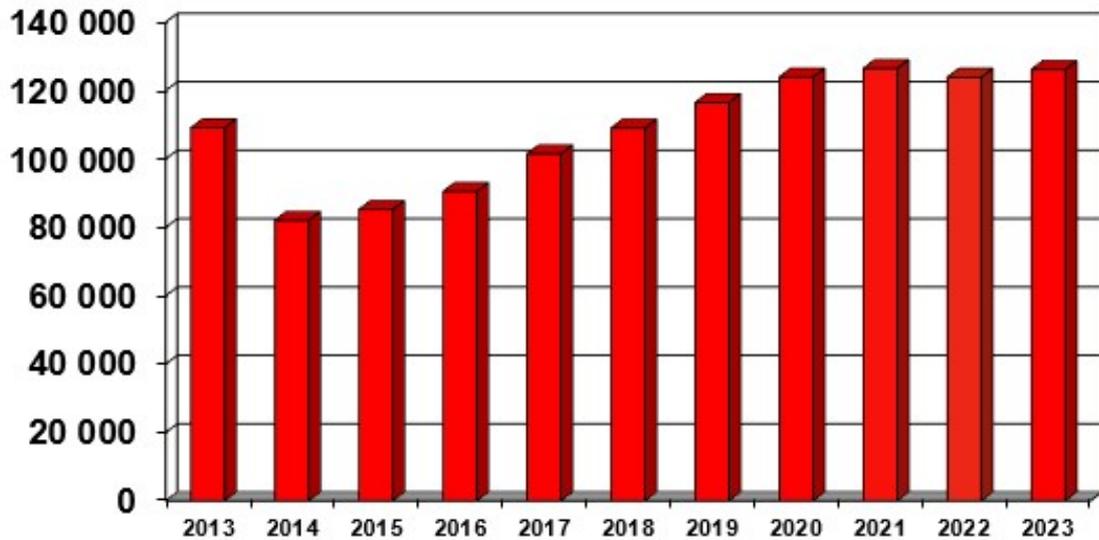
### **Contribution immobilière**



- Fr. 5'391,00 par rapport aux comptes 2022

La facturation de la contribution immobilière se base sur les chiffres de l'année précédente. A réception des avis de taxation, les factures établies sont reprises et corrigées avec les chiffres à jour selon la taxation du canton.

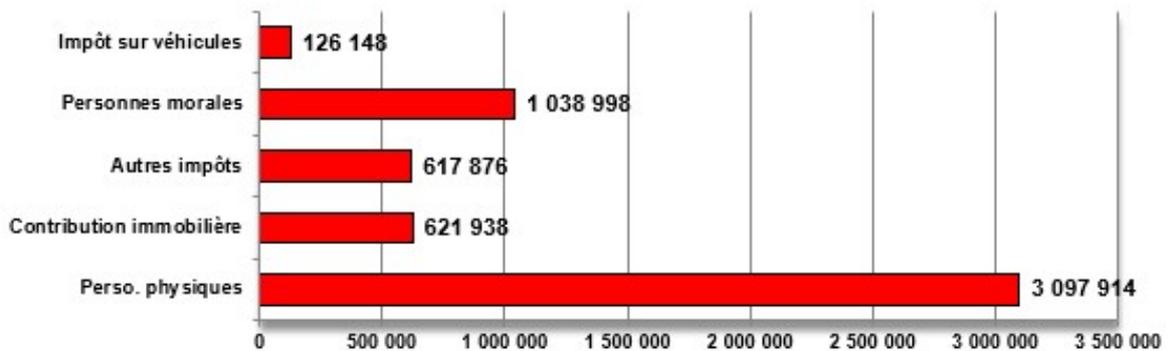
## Impôts sur les véhicules



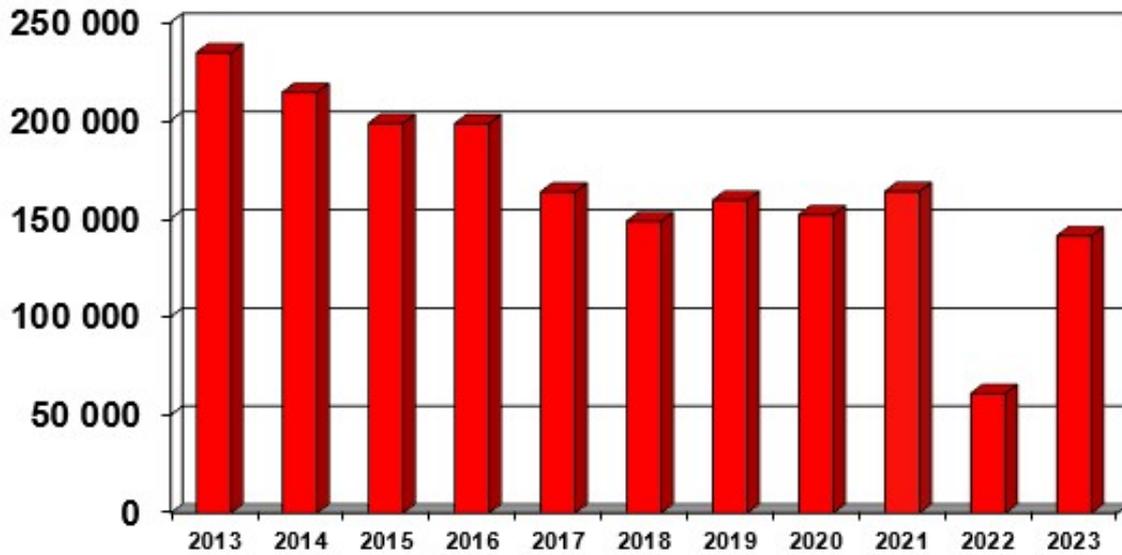
+ Fr. 2'247,00 (+ 1,81%) par rapport aux comptes 2022

Il s'agit d'une ristourne sur l'impôt perçu par le canton.

## Recettes fiscales

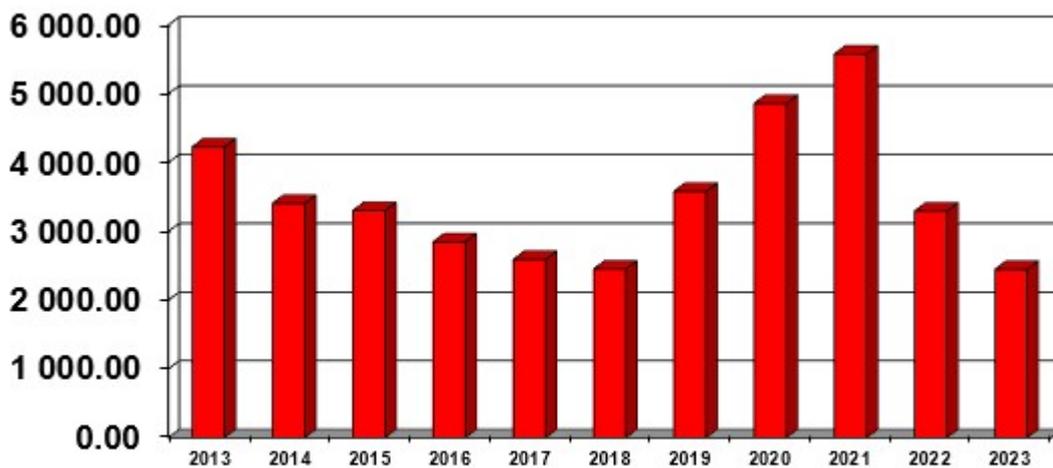


Le graphique démontre que la principale source de recettes de la commune est issue de l'impôt sur les personnes physiques.

**Intérêts des dettes**

+ Fr. 80'298,00 par rapport aux comptes 2022

Comme annoncé au bouclage des comptes 2022, il avait été prévu que les intérêts des dettes allaient à nouveau augmenter. Un emprunt a été fait pour financer les travaux de l'école à Estavannens.

**Endettement par habitant**

■ Commune

Avec la réévaluation et mise à jour du bilan, notre patrimoine financier a passablement augmenté. Ce qui fait baisser la dette par habitant à CHF 2'448,55. Selon le manuel des recommandations MCH2, les valeurs entre 1001 et 2500 CHF représentent un endettement moyen.

Au terme de la présentation des comptes 2023, M. Manuel Francey demande pourquoi la contribution immobilière a baissé en 2022 et 2023 par rapport aux précédentes années. S'agissant d'un impôt fixe, celui-ci ne devrait pas baisser.

**M. Cédric Cutelod** indique qu'il arrive que nous encaissions deux années à la fois, notamment pour les sociétés. Cette facturation est comptabilisée tout dans le même compte.

**M. Manuel Francey** ne comprend pas pourquoi cet effet se fait sentir sur 2 ans.

**M. le Syndic** explique que les entreprises notamment sont taxées plus tard.

**Mme Gentrinë Huruglica** explique qu'il n'y a pas de différence faite dans la comptabilité ; tout va dans le même compte, indépendamment des années facturées. Elle va voir pour séparer la comptabilisation par année.

**Mme Marcelle Page** demande ce que c'est le ducroire.

**M. le Syndic** répond qu'il s'agit d'une réserve pour les créances impayées. Nous avons une réserve trop importante qu'il a fallu partiellement dissoudre.

**Mme Gentrinë Huruglica** précise que le calcul du montant de la réserve à prévoir se fait selon les directives MCH2.

**M. le Syndic** relève encore que le taux d'endettement par habitant est revenu à son niveau de 2018 ; la politique d'investissement de la commune est importante, mais elle suit la croissance de la population. Selon les statistiques publiées par l'Etat de Fribourg, la commune est dans la bonne moyenne.

### 3 b). Compte des investissements

M. Cédric Cuttelod présente les comptes des investissements 2023 ; il

#### Récapitulatif des comptes des investissements

	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION		- 84'928.54	-	-
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE		-	-	-
2 FORMATION	1'487'919.03		- 3'000'000.00	2'117.00
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	114'245.85	20'000.00	75'000.00	-
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	333'889.87		- 394'500.00	-
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERR.	1'319'139.40	1'266'811.75	2'720'000.00	1'748'375.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	220'802.59	917'574.29	256'795.00	106'277.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	2'289'312.58	3'475'578.54		-
<b>TOTALISATION</b>	<b>5'764'889.12</b>	<b>5'764'889.12</b>	<b>6'446'295.00</b>	<b>1'856'769.00</b>

#### Investissements terminés en 2023 :

Investissements	Année vote	Crédit accordé	Solde
Place du Congrain	2021	98'000.00	- 2'013,80
Place de jeu Estavannens	2023	75'000,00	- 25'596,85
Route du Fossard	2023	110'000,00	8'859,43
Balayeuse Kärcher MC 130	2023	202'000,00	2'000,00
Endiguements 2019 (Les Liapalès)	2023	190'000,00	26'459,64
Endiguements 2020 (Bry-Boena)	2020	130'000,00	3'232,00
Treuil avec ligne de câblage	2023	75'295,00	-968,73

**Investissements en cours :**

<b>Investissements</b>	<b>Année vote</b>	<b>Crédit accordé</b>	<b>Solde</b>
Agrandissement du bât. scolaire EST	2022	5'088'000.00	3'150'001,59
Place de jeux Villars-sous-Mont	2021	150'000,00	- 15'135,54
Eclairage public	2021	82'500,00	21'684,35
Construction de réservoirs et de conduites	2023	630'000,00	600'435,20
Adduction d'eau des alpages VSM	2021	1'139'775,00	248'940,43
Canalisations	2021	380'000.00	218'100,48
Endiguements 2021 : prot. Crues EST	2021	677'000.00	849,75
Endiguements 2022 : Bahlyes	2022	700'000.00	581'219,62
Chalets 2023	2023	181'500,00	37'161,14

## **2 c) Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision**

**M. Roger Kuster**, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« La Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 17 juin 2024 pour le contrôle des comptes 2023. Des compléments d'information et explications supplémentaires ont été fournis, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et des investissements.

Selon les documents remis par la fiduciaire Cuennet à Bulle, nous pouvons informer qu'à ce jour les comptes de fonctionnement et d'investissement présentés à cette assemblée sont conformes aux normes de la loi sur le financement des communes.

Nous remercions le Conseil communal, ainsi que la caissière communale, Mme Gentrinë Huruglica d'avoir porté toute leur attention à ces écritures.

La Commission financière donne donc un préavis favorable et recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2023, ainsi que le bilan au 31.12.2023 et d'en donner ainsi décharge aux organes responsables. »





**M. le Syndic** répond qu'une pré-étude a été faite ; elle indique un coût de construction d'environ 7.5 millions.

Il a été fait de même pour l'accueil extrascolaire.

Une étude de financement va être réalisée par la fiduciaire BDO ; cette étude devra déterminer le coût annuel d'un tel projet et si son financement est supportable dans la durée pour la commune.

**M. Alexandre Geinoz** demande quel cadre a été donné à ce projet ?

**M. le Syndic** explique que cette pré-étude tenait compte des éléments suivants :

- halle de gymnastique
- scène
- cuisine
- 450 places assises

Il faut savoir que 7.5 millions à financer, c'est CHF 300'000.00 d'amortissements annuels.

Il y aura des locations qui vont rentrer, comme le cercle scolaire qui va utiliser ces locaux. Ceci permettra aussi au cercle scolaire d'économiser des coûts de transports vers le site de La Tour de Trême.

**Mme Séverine Girard** précise aussi que la commune pourrait vendre des objets du patrimoine financier pour financer ce projet de halle.

**M. le Syndic** répond que, au final, c'est l'assemblée qui décide des ventes.

**M. Alexandre Geinoz** demande si la commune a déjà un terrain prévu ?

**M. le Syndic** indique que le projet s'inscrit sur l'ancien terrain de football à Enney. Cette surface permettrait également d'accueillir une nouvelle déchetterie si nécessaire.

**M. Alexandre Geinoz** demande si la commune de Haut-Intyamou est intéressée à ce projet.

**M. le Syndic** répond que, pour l'instant, chaque commune finance ses propres projets.

**M. Alexandre Geinoz** soulève que la grande salle d'Albeuve se fait vieillissante et que la commune de Haut-Intyamou aurait peut-être un intérêt dans ce projet.

**M. Joseph Geinoz** soulève la question de la déchetterie d'Enney ; il remarque souvent des véhicules avec des plaques étrangères et s'en étonne.

**M. Charles Rime** explique que les collaborateurs communaux ont procédé à des contrôles récemment ; il y a des personnes établies dans la commune qui ont gardé des plaques étrangères ; il apparaît aussi que certains viennent aider une personne pour la déchetterie. Les gens du camping n'ont pas accès à la déchetterie, mais s'ils paient une taxe mensuelle, ils peuvent venir déposer leurs déchets. Il n'a pas été constaté d'infractions.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** clôt cette assemblée ; il est 20.45 h.  
Il invite toutes et tous à partager un verre au café.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**La Secrétaire :**

**Le Syndic :**

**E. Dupont**

**O. Pharisa**